

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal le mardi 09 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes Haraux, Le Goaziou, Aussietre, Mousset, Djoubri,
MM Yard, Motte, Faidherbe, Cornu,

Etaient absents/excusés :

Mmes Dubos, Colin

Etaient absents :

Madame Mousset Valérie, a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2019.

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, le Conseil l'approuve par :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

2. Vote des subventions aux associations.

Madame le Maire présente les demandes des associations, le montant des demandes de subventions est de :

ASSOCIATIONS	2019
ASCM ART - COULEURS - TERRES	1 000.00 €
ASCM JUDO	1 000.00 €
ASCM BADMINTON	1 400.00 €
BIBLIOTHEQUE	1 240.00 €
ASCM GYMNASTIQUE	500.00 €
ASCM MUSCULATION	250.00 €
TOTAL	5 390.00 €

Il a été décidé d'attribuer une subvention globale de 4 500,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux associations.

Le conseil approuve par :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

3. Approbation du compte de gestion 2018,

Madame le Maire expose que le compte de gestion est le reflet des finances de la commune et qu'il est établi par la trésorerie.

Madame le Maire présente le document fourni par l'administration et donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 149 756.53 €	140 294.31 €
Dépenses :	1 034 951.48 €	123 467.35 €
Résultat :		
Report au 31/12/2018 :	114 805.05 €	16 826.96 €
Report au 31/12/2017 :	659 714.89 €	172 418.02 €
Excédent global :	774 519.94 €	189 244.98 €
Résultat de l'exercice	963 764.92 €	

Le Conseil vote l'approbation du Compte de Gestion par :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

4. Approbation du compte administratif 2018,

Madame le Maire rappelle que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion.

Madame le Maire donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 149 756.53 €	140 294.31 €
Dépenses :	1 034 951.48 €	123 467.35 €
Résultat :		
Report au 31/12/2018 :	114 805.05 €	16 826.96 €
Report au 31/12/2017 :	659 714.89 €	172 418.02 €
Excédent global :	774 519.94 €	189 244.98 €
Résultat de l'exercice	963 764.92 €	

Le Conseil est appelé à voter sans la présence du Maire. Le Conseil est placé sous la présidence de son doyen.

Le Conseil vote pour l'approbation des comptes par :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

5. Affectation du résultat 2018,

Madame Le Maire rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de 963 764.92€ (774 519.94€ en fonctionnement et 189 244.98€ en investissement) et propose que l'excédent de résultat soit affecté de la façon suivante :

Report à la ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 774 519.94€

Report à la ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 189 244.98€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

6. Vote des taxes,

Madame Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti et de la Taxe Foncière sur le non Bâti.

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et par conséquent de conserver les mêmes taux que l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation : 14,86%
Taxe Foncière sur le Bâti : 28,07%
Taxe Foncière sur le non Bâti : 51.73%

Il est précisé que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2014, année de l'élection du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

7. Vote du budget Primitif,

Madame le Maire présente le Budget.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
011	Charges à caractère général	297 500.00 €	002	Excédent antérieur reporté Fonc	774 519.94 €
012	Charges de personnel	555 500.00 €	013	Atténuations de charges	10 000.00 €
014	Atténuations de produits	72 000.00 €	042	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	27 081.00 €	70	Produits des services	120 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	5 000.00 €	73	Impôts et taxes	456 065.00 €
65	Autres charges gestion courante	162 419.00 €	74	Dotations et participations	257 058.00 €
66	Charges financières	50 000.00 €	75	Autres produits gestion courante	10 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	76	Produits Financiers	5 000.00 €
DEPENSES		1 170 000.00 €	RECETTE		1 637 642.94 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Budgétisé	Chapitre		Budgétisé
020	Dépenses imprévues Invest	9 244.98 €	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	189 244.98 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €	021	Virement de la section de fonct.	5 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000.00 €	041	Opérations patrimoniales	30 000.00 €
10	Dotations fonds divers reserves	4 500.00 €	10	Dotations fonds divers reserves	10 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	50 000.00 €	13	Subventions d'investissement	16 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	27	Autres immos financieres	80 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	226 500.00 €			
DEPENSES		330 244.98 €	RECETTE		330 244.98 €

TOTAL

DEPENSES	1 500 244.98 €	RECETTE	1 967 887.92 €
-----------------	-----------------------	----------------	-----------------------

Cette année le Budget est voté en sur-équilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Le remplacement de la porte de la salle du conseil,
- L'acquisition de fenêtres de toit pour la Mairie,
- L'enrobée de la Crèche,
- L'enfouissement des réseaux de la Rue du Château d'eau,
- Des jeux pour le city stade et devant la bibliothèque,
- Des rideaux pour la salle G Brassens,
- Travaux d'aménagement de la Mairie,
- Un journal électronique d'information (panneau d'information lumineux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget:

Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

8. Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime au titre du Fonds d'action locale (FAL).

Madame le Maire expose que la commune souhaite acquérir un journal électronique d'information afin de l'installer sur le chemin piétonnier qui vient d'être rénové derrière la Mairie.

Cette dépense est prévue au Budget primitif.

Plusieurs devis ont été réalisés.

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès du département de Seine-Maritime, au titre du Fonds d'action locale (FAL).

Il convient d'autoriser Madame le Maire à effectuer la demande de subvention, pour l'acquisition d'un journal électronique d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer la demande de subvention.

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

9. Convention avec la société « Allo la Guêpe »,

Madame le Maire expose que la Commune de MONTMAIN souhaite passer une convention avec le prestataire privé agréé « allo la guêpe » pour la destruction des nids d'Hyménoptères, Guêpes, Frelons Asiatiques et Européens.

Cette convention va permettre à la commune de bénéficier de tarifs conventionnés et d'une aide de 30% plafonnée à 30 € TTC par la Préfecture de la Seine Maritime dans le cas de destruction d'un nid de Frelons asiatiques.

Madame le Maire propose de signer une convention dans les conditions suivantes :

- Dans le cas de destruction d'un nid de Frelons asiatiques, sur l'espace public ainsi que chez les administrés, la facture sera réglée par la mairie déduction faite de l'aide de la Préfecture de la Seine Maritime (30% plafonné à 30 € TTC).
- Pour les interventions d'hyménoptères sur l'espace public (hors frelons asiatiques) la facture sera réglée entièrement par la mairie.
- Pour les interventions d'hyménoptères chez un administré (hors frelons asiatiques) la facture sera réglée à 50% par lui-même et 50% par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec la société « Allo la guêpe ».

Pour :	8
Contre :	1
Abstention :	0

10. Mise à jour du tableau des emplois.

Madame le Maire, expose qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade, Il appartient donc à l'assemblée délibérante, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet.
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications du tableau ainsi proposé.

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

11. Questions diverses :

Question du public

Madame Lerat Secrétaire de l'ASCM, remercie le conseil municipal au nom de l'ASCM pour l'attribution de la subvention.

Madame le Maire précise que les modalités d'attribution des pass associatifs pour l'année 2019/2020 restent inchangées par conséquent l'ASCM continuera à bénéficier d'un euro supplémentaire par pass.

La séance est levée à 22h01.

Madame le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil